

urgent : demande de suspension de Me Lucas Vogel

Jeudi 16 juin 2011 16h28

De:




"Doris Glénisson" <dglenisson@yahoo.fr>

À:

philippe.humblet@eurothemis.be

Mail avec pièce jointe

3 fichier(s) (731 ko)

-  piècew1.pdf
-  piècew1 bis.pdf
-  PlainteGCIMMO.pdf

Monsieur le Bâtonnier,

Par la présente, je sollicite la suspension de l'avocat Lucas Vogel, dont le cabinet est sis avenue Winston Churchill, 210 à Uccle.

Voici les faits.

Me Vogel est l'avocat de Monsieur François-Xavier de MEESTER de BETZENBROECK, Monsieur Carlos de MEESTER de BETZENBROECK, Madame Patricia SCHEYVEN, et Madame Danièle SCHEYVEN dans le cadre de l'affaire 2009/AR/893 qui les oppose à Madame Françoise Scheyven (cour d'appel civile, Bruxelles).

Me Vogel a signé les différents actes de procédures produits dans le cadre de cette affaire.

Ce qui est reproché à Maître Vogel c'est d'avoir construit une défense totalement mensongère, faisant de ses conclusions un faux intellectuel. Néanmoins, il n'a pas encore été porté plainte pour faux contre ses conclusions, ce qui est encore envisageable.

Dans le cadre de cette affaire, afin de parfaire cet extraordinaire tissu de mensonges, Me Vogel a produit un faux matériel et intellectuel sous la forme d'une expertise immobilière.

En dépit du fait qu'il lui a été bien démontré que cette expertise est un faux, Me Vogel a tenu à la maintenir dans ses pièces, pensant erronément que l'absence d'aveu, le culot et l'obstination étaient la meilleure politique.

Il a donc été porté plainte contre Me Vogel et les auteurs et commanditaires de cette expertise

falsifiée.

pièce w1 : reçu de la consignation de la première plainte et accusé de réception par le juge d'instruction

pièce w1bis : texte de la plainte

En effet, produire parmi ses pièces un faux évident au lieu de requérir légitimement une expertise judiciaire, se battre pour qu'il n'y ait pas expertise judiciaire n'est pas l'attitude d'une personne honnête, mais bien d'une personne consciente de la falsification mais la croyant indécélable (sinon par un expert judiciaire intègre) et jouant au culot.

En dépit de cette plainte contre lui, qui lui a été communiquée avec les pièces dès le 13 décembre 2010, Me Vogel a signé lui-même le dernier jeu de conclusions de février 2011 et a maintenu cette expertise falsifiée dans ses pièces.

Pire, il a produit une seconde expertise falsifiée, mais refuse toujours toute expertise judiciaire. Une deuxième plainte a été faite contre Me Vogel et les autres responsables.
plainteGCimmo, texte de la deuxième plainte

Compte tenu du fait que Me Vogel est à présent inculpé dans ces différentes affaires en cours d'instruction, il me paraît normal qu'il soit suspendu jusqu'à ce que la décision pénale soit prononcée. En effet, on ne peut laisser exercer un avocat qui se trouve inculpé dans des affaires aussi graves (faux et escroqueries pour plusieurs millions d'euros).

Subsidiairement, si par extraordinaire le bâtonnier estimait qu'il n'y a pas lieu de suspendre Me Vogel, il demeure un évident problème de délicatesse, de conflit d'intérêt et de plaidoirie pro domo. En effet, Me Vogel plaide à présent une affaire dans laquelle il est trop impliqué, et plaide également pour son propre intérêt, qui est de faire croire que le faux n'en est pas un. Ce genre de rapport n'est pas sain et Me Vogel devrait au moins se désister de son mandat pour ces raisons. Or, vu les sommes qui lui ont été promises, il le conserve avec acharnement et accumule les erreurs et s'enfoncé. Libérer Me Vogel de cette affaire trop juteuse mais si sulfureuse où il s'est enlisé dans les faux, sera peut-être aussi l'occasion pour lui de reculer avant qu'il ne soit trop tard et éviter le pire au pénal.

Je sollicite donc la suspension de Me Vogel, ou au moins que son mandat soit suspendu dans le seul cadre de cette affaire et que cette affaire soit confiée à un avocat qui ne soit pas directement impliqué (donc pas un avocat de son cabinet).

Veillez agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de ma considération très distinguée,

Doris Glénisson juriste, Françoise Scheyven

Je vous joins le texte des plaintes déposées contre Me Vogel

pièce w1 : reçu de la consignation de la première plainte et accusé de réception par le juge d'instruction

pièce w1bis : texte de la plainte

plainteGCimmo, texte de la deuxième plainte